



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

Nombre de membres 14

Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

Pôle Culture

334/2023 Attribution d'une subvention à l'association ECITON

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 10 juillet 2023, la demande de subvention formulée par l'Association Eciton pour l'organisation du festival « ECITON Gathering ».

Il s'agit d'un festival de musique électronique et d'art visuels qui regroupe des artistes amateurs et professionnels. Plusieurs rencontres et conférences autour de la thématique de la justice sont prévues en marge du festival.

Il s'est tenu du 28 au 30 juillet 2023. L'association Eciton sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 3 000 € pour un coût total de 95 651 € (soit 2.25 % du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « ECITON Gathering » est éligible et relève de l'intérêt communautaire.

La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'Association Eciton une subvention maximale de 1 500 euros.

Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2^{ème} tranche.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le vote du 30 mars 2023 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Eciton,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 10/07/2023,

SOUTIENT l'organisation, par l'association Eciton, du festival « ECITON Gathering »,

ATTRIBUE une subvention maximale de 1 500 € à l'association Eciton, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2023 aux porteurs de projets culturels.

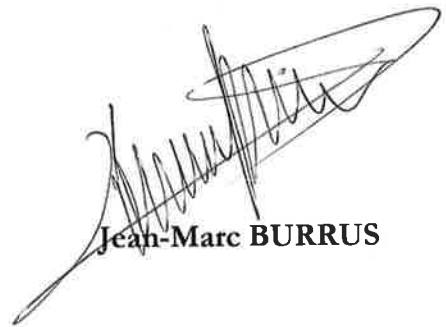
Délibération adoptée avec 9 voix pour , 4 voix contre (Denis PETIT, Maud PETITDEMANGE par procuration, Jean-Luc FRECHARD et Eric FREYBURGER) et une abstention (Christiane FORCHARD)

La secrétaire de séance,



Christiane FORCHARD

Le Président,



Jean-Marc BURRUS